

Compte rendu de séance

Séance du 5 Décembre 2014

L' an 2014 et le 5 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de JEUDON Didier Maire

Présents : M. JEUDON Didier, Maire, Mmes : ALNY Valérie, BAGATO Agnès, MALLARD Josette, Melle ZIND Noémie, MM : CAILLAUD Pascal, GOURMELEN Eric, LE MESTRE Claude, MENERAT Patrice, TRACA Philippe

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOCQUE Véronique à M. JEUDON Didier, ZIND Annie à Melle ZIND Noémie, MM : KOMAJDA Frédéric à M. MENERAT Patrice, MITHOUARD Nicolas à M. LE MESTRE Claude, PASCO Patrice à M. TRACA Philippe

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 01/12/2014

A été nommé(e) secrétaire : M. GOURMELEN Eric

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de pouvoir y rajouter deux points :

- Groupement d'achat de gaz piloté par le Syndicat d'Energie de l'Oise
- Avenant au protocole entre la fédération nationale des centres musicaux ruraux et la commune

Le Conseil Municipal délibère et donne son accord.

1) POINTS ABORDES LORS DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Philippe TRACA demande si le montant de 100 € de subvention qui sera attribué aux associations en 2015 est définitif ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une proposition effectuée par la commission des finances.

Monsieur Philippe TRACA demande s'il serait possible d'avoir le compte rendu de la réunion du conseil municipal plus rapidement.

Monsieur le Maire répond que Madame LEMAIRE a fait tout son possible pour rédiger celui-ci dans les meilleurs délais pendant l'absence de la secrétaire de Mairie.

Monsieur Philippe TRACA signale que son équipe se propose de participer aux corrections du compte-rendu.

Monsieur le Maire répond que pour corriger le compte rendu il faut être nommé secrétaire de séance.

2) DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE CONCERNANT :

a) Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de la SCI THEROINE

Correspondance de Maître DAUDRUY Jean-Charles, Notaire de la SCI THEROINE, propriétaire de l'immeuble situé rue de la Fontaine Sainte Geneviève concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

Arrivée de Mademoiselle Noémie ZIND

b) Demande de subvention concernant l'ASDAPA, l'APEI et le Secours Catholique

Monsieur le Maire donne lecture des correspondances de l'ASDAPA, l'APEI et le Secours Catholique sollicitant une subvention auprès de la commune.

Madame Josette MALLARD demande si ces associations interviennent sur la commune ?

Monsieur le Maire signale qu'il se renseignera auprès de celles-ci.

Monsieur Philippe TRACA signale que normalement ces demandes sont gérées par le Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres du Conseil Municipal délibèrent et décident de transférer ces demandes au CCAS.

c) Modification délibération de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une correspondance de la sous-Préfecture du bureau de contrôle de l'égalité concernant la délibération pour la taxe d'aménagement du 12 septembre 2014. celle-ci ayant une mention litigieuse, la délibération est donc annulée. Il faut donc reprendre une nouvelle délibération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-14 ;

Vu la délibération du 02 septembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le conseil municipal décide, à la majorité (1 abstention : Mlle Noémie ZIND, 9 voix pour + 5 pouvoirs)

- d'instituer un taux de 5% sur l'ensemble du territoire ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Pour mémoire, les délibérations relatives à la taxe d'aménagement doivent intervenir au plus tard le 30 novembre 2014 pour une application au 1er janvier 2015. Les délibérations prises au-delà de cette date ne seront applicables qu'à compter du 1er janvier 2016.

d) Adhésion au groupement de commande gaz SE60

Monsieur Claude LE MESTRE explique que cette adhésion a pour but de regrouper toutes les communes adhérentes au SE60 afin de diminuer les coûts d'achat du gaz.

Madame Josette MALLARD demande quels sont les bâtiments qui sont chauffés au gaz ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a que la mairie.

Monsieur Philippe TRACA demande s'il y a un contrat de signé entre Primagaz et la commune ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire signale que le contrat devra être revu pour le 1er janvier 2016.

Avec ce groupement de commande, Monsieur Philippe TRACA demande si les modalités du contrat changeront ?

Monsieur Philippe TRACA demande comment se passeront les livraisons ? Est-ce que la mairie décidera du jour de livraison ou est-ce que ce sera la centrale d'achat ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas en mesure de répondre.

Monsieur Eric GOURMELEN demande si cela pourrait se faire pour les particuliers avec la livraison de fuel ?

Madame Josette MALLARD informe que lors de sa formation CCAS, une commune avait pris en charge la livraison du fuel pour les particuliers par le CCAS.

Monsieur le Maire signale que la délibération à prendre ce jour est un groupement pour l'achat du gaz et non du fuel.

Monsieur le Maire explique que la loi Consommation du 17 mars 2014 prévoit la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel selon le calendrier suivant:

- Suppression des TRV pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 200 MWh (mégawattheures) le 31 décembre 2014,
- Suppression des TRV pour tous les consommateurs, à l'exception des copropriétés, dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 30 MWh (mégawattheures) le 31 décembre 2015.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats de gaz naturel dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 26 juin 2014.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des marchés publics et son article 8 VII,

Vu la délibération du 26 juin 2014 du comité syndical du SE60

Vu l'acte constitutif du groupement de commande gaz coordonné par le SE60 institué pour la durée de la consultation relative à l'attribution des marchés concernés passés pour 2 ans et reconductibles deux fois

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz coordonné par le SE60
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

e) l'avenant au protocole entre la fédération nationale des centres musicaux ruraux et la commune

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de LA DO CMR concernant la tarification des prestations des centres musicaux ruraux pour l'année 2015, soit 1899.50 € de l'heure/année contre 1866.75 € en 2014 soit environ + 1.8%.

Monsieur Patrice MENERAT explique que l'association avait argumenté leur augmentation par le coût des carburants, Il pense qu'à ce jour la commune pourrait demander une baisse tarifaire car leur coût ont baissé.

Monsieur le Maire signale que les enseignantes sont satisfaites des bonnes prestations des cours de musique, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cet avenant.

3) COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

a) de la commission d'urbanisme en date des 08 et 22 novembre 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu des réunions de la commission d'urbanisme qui ont eu lieu les samedis 08 et 22 novembre 2014.

L'ordre du jour était le suivant :

- Etude des demandes de permis de construire et de déclarations préalables

b) de la commission des travaux en date du 21 novembre 2014

Monsieur Claude LE MESTRE informe qu'il s'est rendu au SICTEUB le vendredi 21 novembre 2014 afin de soutenir les projets pour la commune. A savoir, changement des tuyaux de diamètre 300 par du diamètre 400 du réseau assainissement prévu pour 2022.

Monsieur Claude LE MESTRE signale que le réseau communal aujourd'hui suit parallèlement le réseau assainissement d'Astérix.

Après discussion, il n'y aura plus qu'un réseau, les deux réseaux seront confondus. La date des travaux est avancée, le démarrage est planifié en 2017.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Claude LE MESTRE a demandé cet avancement de travaux du fait que la rue de Neuf moulin, l'Avenue Georges DELAINE sont dégradées et ne pourront attendre 2022. Le maintien de ces rues jusqu'en 2022 coûterait trop cher pour ensuite les voir à nouveau défoncées par les travaux d'assainissement.

Il est rappelé que le changement de diamètre des canalisations impacte les rues de Neuf Moulin, Avenue Georges DELAINE et la Place du Château.

Monsieur Claude LE MESTRE informe que la voirie sera effectuée par moitié par le SICTEUB l'autre moitié sera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire signale que lors de ces travaux, la commune en profitera pour enfouir les réseaux ainsi que le haut débit.

Monsieur Claude LE MESTRE signale que le réseau communal sera conservé afin de créer un réseau d'eaux pluviales.

Il informe que le montant des travaux pris en totalité par le SICTEUB sera de 1.000.000 €.

Les travaux programmés pour 2017 :

- Rue Aveline

Les membres du Conseil Municipal demandent si ces travaux comprendront les remontées d'eau.

Monsieur Claude LE MESTRE répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire signale que l'entreprise G2C est intervenue dans la nuit de mercredi à jeudi pour effectuer un diagnostic du réseau assainissement.

Monsieur Patrice MENERAT demande si le diamètre 400 du réseau pourra absorber le flux des deux réseaux qui seront confondus?

Monsieur Claude LE MESTRE répond par l'affirmative et signale que le réseau communal est en mauvais état et que des travaux sont vraiment nécessaires.

c) du SICGPOV en date du 25 novembre 2014

Monsieur Patrice MENERAT donne lecture de la réunion du SICGPOV qui a eu lieu le mardi 25 novembre 2014.

L'ordre du jour était le suivant:

- décision modificative

- Installation de caméras de vidéosurveillance

Concernant l'installation de vidéosurveillance, Monsieur Patrice MENERAT explique que le conseil d'administration a demandé au Président d'effectuer plusieurs devis.

d) du SAGE en date du 02 décembre 2014

Monsieur Claude LE MESTRE donne lecture du compte rendu de la réunion du SAGE qui a eu lieu le mardi 02 décembre 2014.

L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

- Compte rendu des décisions prises en application de la délégation du comité syndical en date du 23 avril 2014

- Demande de subvention pour l'animation du SAGE de la Nonette pour l'année 2015

- Demande de subvention pour l'animation sur la rivière pour l'année 2015

- Renouvellement de l'adhésion au CNAS pour l'année 2015

- Dérogation pour la mise en place de la procédure test d'évaluation à la place du système de notation des agents

- Demande de subvention pour la réalisation du programme de travaux de restauration 2015 - tranche 5

- Marché à procédure adaptée pour la réalisation de la tranche n°5 des travaux de restauration de la Nonette et de ses affluents

- Demande de subvention pour la réalisation du programme de travaux estivaux 2015

- Demande de subvention pour la réalisation du programme de travaux hivernaux 2015 - 2016

- Renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général

- Autorisation de demande de subvention pour les projets à 207 000 euros H.T

- Décision modificative

- Demande de subvention pour la réalisation du programme pluriannuel d'analyses physico-chimiques et biologiques de la Nonette - tranche 2

- Demande de subvention pour la maîtrise d'oeuvre des travaux sur le pont du Six-Pieds à Mont l'Évêque et dérivation de la Sangle

- Demande de subvention pour la maîtrise d'oeuvre des travaux permettant l'amélioration de l'écoulement et la continuité écologique à Borest (confluence du Rû de Chambord dans la Nonette)

- Demande de subvention pour la maîtrise d'oeuvre des travaux au niveau de la buse de la cressonnière de Baron

- Demande de subvention pour l'arrachage de plantes invasives pour l'année 2015

- Demande de subvention pour les actions de communication : création d'un "guide du riverain" et d'un "mode d'emploi du SAGE pour les collectivités"

- Demande de subvention pour une étude de gouvernance et la révision des statuts

- Questions diverses

Monsieur Claude LE MESTRE signale qu'il a été évoqué lors de cette réunion la compétence GEMAPI.

Il signale que la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) est affectée aux communes au 1er janvier 2016. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre exercent cette compétence en lieu et place de leurs communes membres. Ils peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats, des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes.

Les compétences GEMAPI seront les suivantes :

- aménagement de bassin hydrographique

- entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- restauration des milieux aquatiques
- défense contre les inondations et contre la mer

La loi crée une taxe facultative, plafonnée et affectée aux missions GEMAPI plafonnée à 40 euros par habitants et par an.

Monsieur le Maire signale que cette taxe est plus élevée que la participation au SDIS.

e) de la commission de la communication en date du 04 décembre 2014

Mademoiselle Noémie ZIND donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission de la communication du jeudi 04 décembre 2014.

L'ordre du jour était le suivant :

- Élaboration de la gazette

Mademoiselle Noémie ZIND informe qu'il y aura moins de photographies mais que celles qui seront insérées seront raccord avec les saisons.

Monsieur Claude LE MESTRE signale que la newsletter a été mise en ligne.

4) BILAN DU MARCHÉ DE NOËL

Mesdames Véronique BOCQUE et Annie ZIND étant absentes, ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil Municipal.

5) POINTS SUR LES TRAVAUX

Monsieur Claude LE MESTRE indique que :

- le SICTEUB est intervenu pour l'affaissement d'une plaque d'égout rue de l'Orée du Bois.
- la réfection du trottoir rue de Senlis est effectuée suite à l'affaissement de celui-ci.
- le SICTEUB est intervenu pour mettre des appâts dans le réseau assainissement. Cette opération sera étalée sur un an, avec de nouveaux dépôts en janvier et ensuite tous les trois mois jusqu'à fin décembre 2015 (remise d'appât, recherche de cadavres...). Coût pour la commune : 700 euros hors taxes.

Monsieur le Maire signale que le SICTEUB reprendra les affaissements des nouveaux branchements et les tampons sur la commune (surtout rue du Général de Gaulle pour les tampons).

Madame Josette MALLARD demande quand sera réparée la chaudière de la Mairie ?

Monsieur le Maire explique qu'il y a un contentieux en cours avec les architectes, les plombiers et la société CHAPPÉ.

Des gicleurs pour gaz de ville ont été installés alors que nous utilisons du propane, c'est la raison principale de ses dysfonctionnements et de sa panne.

Monsieur Philippe TRACA demande s'il y a eu un rapport d'expertise d'effectué ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire explique qu'il réclame la remise en état de la chaudière.

Il signale que des radiateurs électriques ont été mis en place afin de pallier au manque de chauffage

Monsieur Philippe TRACA demande si la prise en charge de frais électriques a été demandée ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir pour le prochain dispositif de chauffage (soit une nouvelle chaudière au gaz ou des radiateurs électriques).

6) FIXATION DE DATES DE RÉUNION

Calendrier des conseils municipaux pour 2015 :

Les vendredis : 16 janvier - 06 février - 13 mars - 10 avril - 05 juin - 03 juillet - 11 septembre - 09 octobre - 06 novembre - le jeudi 03 décembre

Commission électorale : samedis 10 janvier 2015 et 28 février 2015

Commission scolaire : jeudi 18 décembre 2014 à 18h30

7) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des correspondances de :

* Monsieur le Préfet de l'Oise concernant :

- ◆ l'arrêté préfectoral fixant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Nonette.
- ◆ la dématérialisation de la transmission des listes électorales

* Monsieur le Directeur de la protection et de la promotion de la santé informant des résultats d'analyses d'eaux destinées à la consommation humaine suivant les prélèvements du 11 août 2014.

* Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé donnant le rapport sur la qualité de l'eau de la commune en 2013.

- * Monsieur Le Président du SIECCAO informant des résultats d'analyses d'eau produite à partir des ouvrages du SIECCAO suivant les prélèvements du 24 octobre 2014.
- * Monsieur le Directeur de la société DUPONT RESTAURATION informant que la société a décidé d'investir dans un logiciel de recouvrement.
- * Monsieur le Président du Conseil Régional de Picardie informant de la création d'une plateforme de stages pour les jeunes.
- * Monsieur le Président du conseil Général de l'Oise concernant :
 - ◆ l'accusé de réception du dossier de demande de subvention pour la création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au groupe scolaire Raoul GAUTHERIN.
 - ◆ le changement de date de la cérémonie des vœux du Conseil Général de l'Oise, soit pour l'arrondissement de Senlis, le vendredi 23 janvier 2015.
- le programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat privé dans l'Oise.
 - ◆ la mise en place d'une offre de ressources numériques en consultation sur place en bibliothèque.
- * Monsieur le Directeur de la société KONE informant de leur déménagement, la société se situera à VERNEUIL EN HALATTE.
- * La délégation Ministérielle à l'accessibilité concernant l'organisation de la cinquième édition des trophées de l'accessibilité.
- * Monsieur le Président de l'ADTO informant du départ de Madame Barbara VILLANUEVA, Directrice générale de l'ADTO.
- * Monsieur le Président du SAGE de la Nonette informant de l'ouverture de la campagne "les jardins s'emmêlent".
- * Monsieur le Président de la communauté de communes Coeur Sud Oise informant du lancement des inscriptions pour son camp de ski 2015.

Une Liste des fascicules est réalisée, et mis à disposition des élus

- la lettre du Président aux correspondants CSF
- Vivre le CNAS n°28
- La gazette Picardie
- La lettre d'information mathis n°4
- le bimsa

8) QUESTIONS DIVERSES

Madame Josette MALLARD signale qu'il y a eu une fuite d'eau pendant le week-end des 29 et 30 novembre derniers et demande que les membres de la commission vérifie que ces travaux ont bien été réalisés (voirie).

Madame Agnès BAGATO demande la date pour les plantations du verger communal ?

Monsieur le Maire signale que ce sont les membres de l'association qui planteront les arbres et qu'il n'a pas de date. Il informe que le dossier est bouclé au niveau du PNR et que l'association versera les 317 euros manquants.

Monsieur Claude LE MESTRE signale que les arbres ont été coupés côté entrée de Mortefontaine. Il informe que les souches vont être réduites et que cette prestation est réglée par le CERAM.

Monsieur le Maire informe que les arbres ont été entreposés sur une parcelle privée et que ceux-ci auraient du être retirés ce jour et que le nettoyage de la parcelle aurait dû être effectué.

Monsieur Claude LE MESTRE signale que l'adresse mail de la mairie venant du photocopieur est mal enregistrée.

Monsieur le Maire informe que la société sera contactée pour résoudre le problème.

Monsieur Claude LE MESTRE signale qu'il a assisté à une réunion du SICTEUB concernant l'augmentation des taxes communales. Les vingt et unes communes auront la même taxe en 2020, soit 2 euros.

Il signale que le transfert de compétence pour le SIECCAO aura lieu en 2015. Ce transfert aura pour conséquence d'appliquer un prix identique pour l'eau propre et l'eau sale et ceci pour les vingt et unes communes adhérentes au syndicat.

Madame Josette MALLARD demande aux conseillers municipaux s'ils ont reçu les messages concernant les voisins vigilants.

Elle demande de diffuser ces informations auprès des habitants.

Elle demande quand sera installée la vidéo-surveillance ?

Monsieur le Maire répond que celle-ci devrait être installée fin janvier.

Il signale que Madame le Sous-Préfet inaugurera fin janvier la mise en place du programme "Voisins Vigilants" et l'installation de la vidéo-surveillance.

Monsieur Philippe TRACA signale que le téléphone de Monsieur Patrice PASCO est toujours relié à l'alarme de la Mairie.

Monsieur Claude LE MESTRE informe qu'il va faire le nécessaire.

Monsieur Philippe TRACA se fait le porte-parole de Madame Marie-Annik AMBULANT qui signale que les poubelles du cimetière ne sont plus rentrées et que les détritres sont jetés sur le côté du bâtiment.

Monsieur Patrice MENERAT signale que le PNR a accepté le financement du portail du cimetière. Il demande aux membres du conseil municipal de réfléchir pour proposer un autre projet pour 2015.

Monsieur Pascal CAILLAUD demande à Monsieur le Maire de faire quelque chose pour chasser les sangliers baugés dans l'ancienne scierie et autour de celle-ci ?

Monsieur le Maire signale qu'il a prévenu Madame la Sous-Préfet et Monsieur le Préfet.

Une battue a été effectuée le lundi 25 novembre 2014 par l'association de chasse de Pontarmé, Pontarmé, un certain nombre de sangliers ont été tués.

Il indique qu'il a envoyé un courrier aux propriétaires afin qu'ils défrichent leurs parcelles, si ceux-ci ne font rien, la mairie fera faire le nécessaire et la facture sera envoyée à chacun.

Il signale qu'un des deux propriétaires s'est engagé à effectuer le défrichage dans les meilleurs délais.

Monsieur Philippe TRACA informe que les roseaux sont des plantes protégées. Monsieur le Maire répond que même si ce sont des plantes protégées, il a reçu un accord pour les couper.

Monsieur Patrice MENERAT signale qu'il paraîtrait qu'une personne donnerait de la nourriture aux sangliers derrière la benne à verre afin de les attirer.

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la correspondance de Madame la Présidente du Club Chantrelle qui informe que l'association a fait un don de 331,68 euros aux écoles, soit 238.68 € pour la fête de la pomme et 93 € pour la manifestation Thiers d'hier et d'aujourd'hui.

- signale :

* que la SOCOTEC effectuera sa visite annuelle à la salle Omer Bacqueville le jeudi 11 décembre prochain.

* qu'il a reçu une proposition de rachat du tracteur ISEKI par l'atelier du jardinier d'un montant de 1.000 euros. Il indique que le prix d'un tracteur neuf est d'environ 11.000 euros. Il signale que celui-ci n'est pas homologué pour rouler sur la route.

Madame Josette MALLARD demande si le tracteur ISEKI ne pourrait pas être entreposé au stade afin que les employés l'utilisent pour tondre le terrain de football.

Prochaine réunion : Vendredi 16 janvier 2015.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 22/12/2014
Le Maire
Didier JEUDON

